

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Conseil d'Administration du 10 avril 2024

Besançon, le 11 avril 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 3 avril 2024, s'est réuni le 10 avril 2024 au Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Ludovic FAGAUT, part à 18h25, vote jusqu'à la question n°5 et **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Membre excusé :

Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Etaient présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique de la Maire
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 14 février 2024.

Question n°2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n°3 : Comptes de gestion 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Constatent la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le chef du service comptable et les comptes administratifs de l'établissement,
- ✓ Votent favorablement l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2023 qui concernent les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes.

Question n°4 : Compte administratif 2023

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

En tant qu'ordonnateur, Madame WANLIN se retire au moment du vote en application des articles L.2121-14 du CGCT et R123-18 du CASF.

Monsieur CREMER préside la séance et soumet la question au vote des Administrateurs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport du compte administratif 2023 de l'ensemble des budgets,

- ✓ Votent favorablement le compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Question n°5 : Affectation des résultats 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la Décision modificative n°1.

Question n°6 : Décision modificative n°1

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les représentations aux assemblées générales d'associations telles que définies dans le tableau.

Question n°7 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent les modalités d'élection des membres de la CAO et l'application de l'article L.2121-21 du CGCT ;

- ✓ Constatent qu'une seule liste a été déposée ;

- ✓ Désignent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à caractère permanent.

Question n°8 : Demandes de subvention à caractère social

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

En application de l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, il est procédé à un vote en plusieurs temps :

- Subvention à la Banque Alimentaire du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à la Croix Rouge Française

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'ADDSEA

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association La Roue de Secours

Madame Sylvie WANLIN et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association AGIR Solidarité FC

Messieurs Philippe CREMER et Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Les Uns pour les Autres

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Montrapon Distribution Alimentaire

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association GARE BTT

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Julienne Javel

Monsieur Jean-Hugues ROUX, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association APF France Handicap

Messieurs Jean-Hugues ROUX et Bernard AVON, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'Office des Retraités des Personnes Agées de Besançon (ORPAB)

Messieurs Jean-Hugues ROUX et Yves CHANSON, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association des Autistes de Besançon

Madame Valéry GARCIA, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subventions aux autres associations

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention aux autres associations que celles citées ci-avant, telles que présentées dans le tableau annexé.

Enfin, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la Vice-présidente du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des demandes et en particulier, à signer les conventions à intervenir.

Question n°9 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement le recrutement de 3 agents contractuels sur les postes d'assistants socio-éducatif au sein du SAAS à temps complet, en application des articles L332-8 à L332-14 du code général de la fonction publique ;

✓ Votent favorablement le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'assistant socio-éducatif au sein de l'Agora à temps complet, en application des articles L332-8 à L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n°10 : Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création de 2 emplois d'aide-soignant

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la création de 2 emplois d'aide-soignant au sein de la direction de l'Autonomie du CCAS ;

✓ Votent favorablement l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions ;

✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Question n°11 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès du dispositif "Un chez soi d'abord"

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

En tant qu'administratrice du GCSMS « Un chez soi d'abord », Madame WANLIN ne prend pas part au vote. Monsieur CREMER préside la séance et soumet la question au vote des Administrateurs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent travailleur social ;

✓ Autorisent la Présidente à signer la convention de mise à disposition, et ses éventuels avenants.

Question n°12 : Modification du livret d'accueil, du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement des Résidences autonomie

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la modification du livret d'accueil des résidences autonomie ;

✓ Votent favorablement la modification du règlement de fonctionnement des résidences autonomie ;

✓ Votent favorablement la modification du contrat de séjour des résidences autonomie.

Question n°13 : Analyse des Besoins Sociaux 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance de l'Analyse des Besoins Sociaux 2023.

Question n°14 : Convention de partenariat entre le CCAS de Besançon et l'association France Bénévolat Besançon Doubs

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le partenariat entre le CCAS et France Bénévolat Besançon Doubs ;

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de partenariat, et ses éventuels avenants.

Question n°15 : Renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Novillars

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement les termes du renouvellement du partenariat en matière de santé mentale développés par convention entre le CCAS de Besançon et le Centre Hospitalier de Novillars ;

✓ Autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention renouvelant le partenariat entre le CCAS de Besançon et le Centre Hospitalier de Novillars.